



ARTEMIS
Information Management

Since 1991

RAPPORT DE SYNTHÈSE

ÉTUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

DU PROJET DE SOS VILLAGES D'ENFANTS « RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE
RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE »

29/03/2023

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DU PROJET RECORDE	5
III.	PERTINENCE DU PROJET	5
IV.	ANALYSE DES POSTULATS FONDATEURS DE LA DEMARCHE	6
	IV.1. l'approche communautaire comme fondement	6
	IV.2. L'articulation avec les interventions directes sur le plan familial.....	7
	IV.3. La création de passerelles vers les institutions et services de protection de l'enfance et d'aide sociale	7
V.	ANALYSE DE MODALITES D'INTERVENTION.....	7
	V.1. Les instances communautaires de protection et de promotion des droits des enfants	7
	V.2. Le renforcement économique des familles et des communautés	9
	V.3. Les plans de développement familial	10
	V.4. Le transfert de compétences vers les OBC	10
VI.	EFFETS & IMPACTS IDENTIFIES, AINSI QUE LEUR DURABILITE	11
	VI.1. L'effet sur l'amélioration des conditions de vie des familles est tangible mais reste aléatoire	11
	<i>VI.1.1. La stabilité des revenus n'est pas garantie mais la capacité d'épargne est accrue dans les familles.....</i>	<i>11</i>
	<i>VI.1.2. La majorité des bénéficiaires parviennent encore subvenir à leurs besoins essentiels</i>	<i>12</i>
	VI.2. Les impacts au niveau communautaire	15
	<i>VI.2.1 Une prise de conscience par rapport au respect des droits des enfants.....</i>	<i>15</i>
	<i>VI.2.2. Une amélioration de l'environnement socio- économique en faveur des droits de l'enfant</i>	<i>15</i>
	<i>VI.2.2. Un renforcement des mécanismes communautaires de solidarité.....</i>	<i>15</i>
VII.	CHANGEMENTS LES PLUS SIGNIFICATIFS	16
	VII.1. Un environnement favorable au respect des droits de l'enfant	16
	VII.2. La réduction des violations des différents droits de l'enfant	16
	VIII.3. L'Empowerment des femmes	16
	VII.4. La réduction des inégalités de genre	17
VIII.	ANALYSE PROSPECTIVE	17
	VII.1. Forces/faiblesses, opportunités/Menaces	17
	VII.2. Leçons apprises.....	18
	VII.3. Bonnes pratiques	18
	VII.4. Perspectives et orientations possibles - que faire ?	19

I. ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
ARPEJ	Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
COFIL	Comité de pilotage
CPE	Comités de protection de l'enfant
CPN	Consultation prénatale
DCI	Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement Princier de Monaco
EI	Etude d'effets et d'impacts
GVEC	Groupements villageois d'épargne et de crédit
OBC	Organisations à base communautaire
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDF	Plan de développement de la famille
PNPPE	Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille
PRF	Programme de renforcement de la famille
RECORDE	Renforcement des organisations de la société civile locale pour le respect des droits de l'enfant
SNPE	Stratégie nationale de protection de l'enfant
SOS VE	SOS Villages d'Enfants
SSR	Santé sexuelle et reproductive

II. INTRODUCTION

Le projet de Renforcement des Capacités des Organisations de la société civile locale pour le Respect des Droits de l'Enfant (RECORDE) s'inscrit en droite ligne des réponses apportées par SOS Villages d'Enfants (SOS VE) à la problématique des besoins des enfants. Il a été mis en œuvre entre 2017-2020 au Burkina Faso (dans les périphéries des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso) et entre 2018 et 2020 au Mali (dans les localités de Kita et Sanankoroba). Le projet RECORDE avait pour finalité d'opérer une transition dans les modalités d'intervention des Programme de renforcement de la famille (PRF) de SOS VE dans les deux pays. Il a bénéficié du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement Princier de Monaco (DCI Monaco).

Une évaluation externe finale du projet a été réalisée en 2019 qui a mis en exergue des acquis importants en termes d'atteinte des résultats, d'efficacité dans la mise en œuvre et de changements. En revanche, sur la pérennité du projet, il a été difficile pour l'évaluation finale de se positionner à cause du retard pris dans la réalisation de certaines activités. En outre les évaluateurs avaient peu de recul pour mesurer les effets /impacts du projet.

Deux ans après la fin du projet, SOS VE France, avec l'appui du F3E a souhaité mener une analyse à plus long terme afin d'identifier les principaux changements et effets que le projet a pu générer, ainsi que la durabilité de ces effets avec un regard spécifique sur : (i) Les postulats fondateurs du projet ; (ii) Les stratégies et la logique d'intervention, (iii) Les modalités et pratiques déployées ; (iv) Les partenariats. **L'étude d'effets et d'Impact (EEI) avait une double dimension :**

Sur la dimension rétrospective, elle visait à analyser

- Les changements induits par le projet sur les groupes cibles ;
- La stratégie d'intervention et ses effets sur les changements réalisés ;
- La durabilité des effets produits par le projet et le rôle du suivi post-projet à cet égard ;
- Les innovations introduites dans les programmes de renforcement de la famille à partir de 2017
- L'impact du partenariat de longue durée entre SOS VE et SOS Mali et Burkina Faso.

Au niveau prospectif, elle devait identifier

- Les bonnes pratiques ou pratiques prometteuses ;
- Des recommandations propices à l'alimentation de la stratégie et des modalités d'action des futurs programmes similaires.

L'étude a été confiée à ARTEMIS, qui a mobilisé deux expertes : une évaluatrice internationale, et une évaluatrice régionale. Elles ont bénéficié de l'appui d'Artemis et d'une experte en termes de contrôle qualité, de coordination et d'expertise statistique. Les travaux se sont appuyés sur une approche participative, riche en partage de réflexions impliquant activement le comité de pilotage (COFIL) à toutes les étapes clés du processus.

L'EEI a adopté une double approche méthodologique : quantitative et qualitative et a pu croiser de nombreuses sources d'informations : analyse documentaire, entretiens de cadrage, collecte des données sur le terrain. **L'approche quantitative** a permis de questionner la totalité des 13 organisations à base communautaire (OBC) partenaires, 252 enfants et 52 tuteurs au Burkina Faso, 298 enfants et 61 tuteurs au Mali. Au niveau de **la collecte qualitative**, la mission a rencontré une cinquantaine d'acteurs et bénéficiaires à travers des entretiens individuels, des entretiens de groupe et des récits de cas. L'équipe de l'EEI note une bonne couverture de l'échantillon même si certains bénéficiaires ont été difficiles à joindre.

L'équipe de l'EEI tient à préciser que les analyses sur les effets de l'accompagnement familial s'apparente plus à **une appréciation des contributions du projet RECORDE**. Une analyse d'attribution n'aurait pas été possible dans la mesure où SOS VE était déjà intervenu dans les mêmes zones, et partiellement auprès des mêmes bénéficiaires, dans le cadre de projets antérieurs.

Ce document présente de manière synthétique les grandes tendances des résultats afin d'accroître la diffusion et permettre une appropriation plus élargie des résultats.

III. RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DU PROJET RECORDE

Le projet RECORDE s'inscrit en droite ligne des PRF menés par SOS Villages d'Enfants et visait à prévenir l'abandon et les ruptures familiales en assurant un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement des enfants, tout en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux. RECORDE a été conçu et mis en œuvre dans la perspective d'améliorer la défense et la garantie du respect des droits des enfants à long terme d'une part, et d'anticiper le désengagement de SOS VE tout en assurant la durabilité des acquis du projet d'autre part. **La stratégie s'est donc appuyée sur six piliers fondateurs, visant à articuler des interventions sur les plans communautaire et familial :**

1. **L'approche communautaire ;**
2. **La combinaison du renforcement économique des familles et des communautés ;**
3. **La sensibilisation des communautés et le renforcement des compétences parentales ;**
4. **L'implication citoyenne ;**
5. **Le transfert de compétences vers les organisations de la société civile ;**
6. La création de **passerelles vers les institutions de protection de l'enfance et d'aide sociale étatiques.**

Les **modalités d'intervention** déployées pour la concrétisation de cette stratégie consistaient à :

- Créer, renforcer ou redynamiser des structures communautaires dédiées expressément ou en partie à la protection des droits de l'enfant : OBC, Comités de Protection de l'Enfance (CPE), clubs d'enfants ou comités de plaidoyer ;
- Renforcer les connaissances des enfants, des parents/tuteurs et de certains membres de la communauté en matière de droits des enfants ;
- Proposer des activités génératrices de revenus (AGR) individuelles et/ou collectives tout en accompagnant les bénéficiaires dans le lancement d'une démarche entrepreneuriale ;
- Apporter un soutien direct à certaines familles vulnérables en matière de prise en charge alimentaire, frais de scolarité, insertion professionnelle, mutuelles de santé... dans le cadre de plans de développement de la famille (PDF) individualisés ;
- Mettre en place des activités de renforcement des compétences parentales individualisées, sur base de ces PDF ;
- Renforcer un groupe clé de 13 OBC sur les plans organisationnel, technique, financier et matériel, et de mobilisation des communautés.

IV. PERTINENCE DU PROJET

Le projet RECORDE reste en adéquation avec les orientations stratégiques politiques nationales des deux pays en matière de protection de l'enfant. Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille (PNPPE 2014) du Mali dont l'une des stratégies principales repose sur la protection. Au Burkina Faso, la stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE 2020-2024) a également pour objectif principal de renforcer le système de protection de l'enfant. Dans les deux pays, RECORDE participe à l'opérationnalisation des différents instruments juridiques internationaux ratifiés par les gouvernements. Mais au-delà, la promotion du respect et de la protection des droits de l'enfant apparaît comme une exigence des contextes nationaux des deux pays où les indicateurs de scolarisation, de la santé/nutrition sont faibles et montrent que le respect des droits fondamentaux dans ces différents est loin d'être une réalité.

Le projet RECORDE trouve également des repères solides sur le plan international dans les Objectifs du Développement Durable (ODD). Tant au niveau de l'objectif ultime qu'il vise – assurer le respect des droits et l'épanouissement des enfants -, que par les axes d'interventions et thématiques qui le

composent, il contribue de manière directe à la réalisation de 6 des 17 ODD à savoir : (i) Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; (ii) Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; (iii) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; (iv) Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; (v) Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (vi) Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau, hygiène, et en assainissement gérés de façon durable.

V. ANALYSE DES POSTULATS FONDATEURS DE LA DEMARCHE

IV.1. L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE COMME FONDAMENT

Ce choix s'inspire de l'essence du projet qui visait une transition des actions des PRF vers les communautés, et repose sur les avantages qui y sont liés. L'idée est qu'en s'appuyant sur les OBC et en les renforçant on obtient l'assurance d'une continuité, même après la fin du projet. L'approche communautaire fondée sur les OBC comporte des avantages bien connus : capitalisation des acquis, participation communautaire, synergie d'action et ancrage à long terme dans les communautés qui permet de travailler au changement de comportement.

L'EEI fait le constat d'**un engagement des OBC pour la poursuite des activités et la pérennisation des acquis du projet**. Sous la gestion et la coordination des OBC, il existe un engouement dans la réalisation des AGR collectives. L'engagement des OBC se mesure également à travers à travers leurs dispositions à rechercher des solutions aux difficultés qui nuisent à la bonne marche des AGR collectives. En exemple là où des problèmes techniques ont empêché de réaliser les activités escomptées, même si ces démarches sont souvent restées infructueuses. A cela s'ajoute des activités de mobilisation de fonds auprès de partenaires étatiques et non étatiques.

Malgré cet engagement des OBC, il apparait des insuffisances qui amenuisent les efforts faits pour assoir l'approche communautaire en vue d'assurer la durabilité des acquis ; (i) Les actions de renforcement des capacités des OBC en matière de gouvernance et de management n'ont pas donné les espoirs escomptés ; (ii) Pour beaucoup d'OBC, les instances statutaires ne sont pas tenues, pour certaines il y a un problème de leadership et la gestion des ressources matérielles manque de transparence ; (iii) Les OBC ont de la peine à assurer la reprise de certaines activités phares du projet (sensibilisation sur les droits de l'enfant et soutien aux familles démunies).

Dans de rares cas, l'EEI a noté **l'existence d'un climat de suspicion** qui tire son essence dans des promesses non tenues et qui sont en passe de miner la confiance entre OBC et bénéficiaires. Sur certains sites les kits d'installations n'ont pas pu être fournis avant la fin du projet et les bénéficiaires attendent toujours. Dans cette attente, les bénéficiaires scrutent les activités de l'OBC et l'accuse à tort ou à raison d'avoir détourné à d'autres fins les kits qui leur étaient destinés. L'équipe de l'EEI n'a pas pu vérifier ces allégations, mais des entretiens avec certains responsables du projet indiquent un manque de ressources du fait qu'au départ le projet a été trop ambitieux par rapport à son budget initial. Quoiqu'un redimensionnement ait été fait à mi-parcours cela n'a pas suffi pour couvrir tous les besoins. D'autre part la durée du projet s'est avérée très courte par rapport aux objectifs à atteindre.

Les investigations sur le terrain ont permis de mettre en évidence **une problématique en rapport avec l'implication des relais communautaires surtout au Mali**. Ces relais communautaires ont constitué pendant longtemps les seules interfaces entre les communautés et les institutions (SOS VE y compris). Ils ont été une source d'appui importante pour les activités à base communautaire et entendent continuer de jouer leurs rôles d'interface. L'alternative de leur prise en compte formelle par l'approche communautaire mérite une attention particulière.

L'approche par les OBC reste pertinente, si des efforts sont faits pour corriger les insuffisances structurelles qui tendent à limiter la portée de leurs actions. Il s'agit notamment de rendre les OBC plus opérationnelles, de leur conférer une assise au niveau des communautés

IV.2. L'ARTICULATION AVEC LES INTERVENTIONS DIRECTES SUR LE PLAN FAMILIAL

Aux initiatives engagées à l'échelle communautaire, SOS VE a associé une démarche d'intervention ciblant spécifiquement un échantillon de familles identifiées comme étant les plus vulnérables et dans lesquelles le risque de rupture familiale s'avérait donc le plus prégnant. Ce second volet s'apparente davantage à l'approche traditionnelle et les savoirs-faires de long terme de SOS VE, qui a mis en place depuis de nombreuses années l'approche PRF avec des appuis directs aux familles. Ces appuis regroupent à la fois le renforcement des compétences parentales, la prise en charge (alimentaire, scolaire...) et un accompagnement tout au long du projet, notamment via des visites à domiciles et de séances de counseling.

Cette stratégie à deux niveaux, associant une vision court-termiste et une perspective long-termiste semble tout à fait pertinente. Elle capitalise sur l'expérience acquise par SOS VE au fil des ans, et innove en même temps en mettant l'accent sur la durabilité et la stratégie de sortie de SOS VE. Cette façon d'intervenir est positivement appréciée par les bénéficiaires dont une majorité la trouve adéquate par rapport à leurs besoins.

Dans la pratique, les actions destinées aux familles se sont heurtées à des difficultés résultant de l'insuffisance de la communication autour de la démarche entreprise. En outre, la durabilité des efforts déployés au niveau communautaire n'est pas pleinement garantie.

IV.3. LA CREATION DE PASSERELLES VERS LES INSTITUTIONS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET D'AIDE SOCIALE

Cette stratégie visait l'instauration d'une synergie d'action entre avec les autorités locales et devait permettre une appropriation du projet par les acteurs institutionnels de sorte à assurer la viabilité des acquis du projet à long terme. L'EEI note que le projet a fortement contribué à améliorer les contacts entre les OBC et l'administration.

De manière pratique, les services de l'Action sociale, de la santé, de la promotion de la femme, les communes ont été associés à la réalisation des activités du projet. En fonction des sites, l'implication de ces différentes institutions apparaît plus ou moins forte.

Cependant, l'EEI note que quelles que soient leur intensité et leur pertinence, les collaborations avec les institutions se sont faites sur une base non formelle. Aussi, l'engagement des institutions étatiques n'est plus visible depuis la fin du projet, au mieux il se limite à des interventions ponctuelles pour les documents d'identité par les communes ou encore quelques rares cas de prise en charge des violations des droits de l'enfants par le département de l'Action sociale.

La création de passerelles vers les institutions et services de protection sociale de l'Etat mérite d'être mieux élaborée. Elle a besoins de bases formelles pour engager les différents acteurs mais aussi de boussole pour diriger les interventions.

En résumé, les postulats fondateurs sont globalement pertinents. Cependant, leur mise en œuvre dans la pratique est insuffisamment aboutie.

VI. ANALYSE DE MODALITES D'INTERVENTION

V.1. LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DES ENFANTS

Des CPE, des clubs d'enfants et des comités de plaidoyer ont été mis en place pour sensibiliser les populations sur les droits de l'enfants et veiller à leur respect dans la communauté. L'EEI a fait le constat de l'existence de ces instances. Les questions fondamentales que suscitent ces dispositifs se

rapportent plus à leur fonctionnement et à leur opérationnalité. L'EEI a pu établir plusieurs constats sur ce plan.

Les CPE sont moins fonctionnels mais opérants : depuis la fin du projet, très peu de CPE fonctionnent selon les règles établies par le projet. Les réunions statutaires ne sont pas tenues à cause de la faible disponibilité des membres. Les responsables des OBC rassurent qu'en dépit de la non-tenue des rencontres statutaires et autres assemblées, les CPE continuent d'assurer le rôle qui leur a été confié. De manière individuelle ou collective les membres de CPE assurent leur rôle de veille et interviennent en cas de violation des droits.

Tableau A : Connaissance des voies de recours en cas de violations des droits de l'enfant		
Quelles sont les voies de recours que vous connaissez ?	Réponses	
	Enfants	Parents
Comité de protection de l'enfant	60.8%	64.81%
Point focal SOS	48.3%	62.04%
Police/Gendarmerie	34.3%	40.74%
Action Sociale	34.3%	23.15%
Autres (préciser)	5.4%	12.04%
Total des répondants	408	108

Source : Enquête EEI RECORDE, Artemis, 2022

Les CPE jouissent d'une **bonne visibilité au sein des communautés**. Les données quantitatives (voir tableau) montrent que les populations ont une bonne connaissance des CPE et de leurs missions. Ils sont cités comme la première alternative en cas de violation des droits de l'enfant. : 60,8% par les enfants, et 64,81% par les parents/tuteurs.

Cependant, l'analyse des données par pays, révèle des nuances importantes.

Si les CPE sont cités comme première voie de recours au Mali (89.6), au Burkina Faso, c'est plutôt l'Action Sociale (86,7%) suivi du point focal SOS (70.9%). Ces tendances sur la connaissance des voies de recours, pourraient aussi traduire une préférence des populations pour des voies de recours non contraignantes. Des entretiens qualitatifs révèlent que les procédures de règlement en lien avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre sont mal acceptées. Mais, quoique moins fonctionnels, la simple existence s'avère suffisamment dissuasive surtout par rapport aux violences sur les enfants.

Il apparait également que les actions des CPE pourraient être contraintes par le faible niveau de signalement. La propension à dénoncer reste faible surtout lorsque les mis en causes sont les parents ou les tuteurs. Seulement un enfant sur deux (56.21%), pense pouvoir dénoncer les violations de droits faites par la famille, ils sont plus de deux sur trois (77.35%) lorsqu'il s'agit de délits au sein de la communauté

Aussi, les CPE privilégient l'intervention des personnes influentes de la communauté (leaders religieux ou coutumiers) au mécanisme institutionnel et formel (Action sociale ou la justice) prévu par le projet. De leurs avis, le recours à des institutions comme la justice serait porteur de graines de discordes profondes au sein des familles et entre familles, qui peuvent être difficiles à gérer voire irréversibles.

Les agencements prévus par le projet pour régler les manquements aux droits de l'enfant par les CPE ne cadrent pas quelquefois avec la réalité des communautés. Ce qui appelle à des réflexions pour

Us/Elles témoignent

« Ici à K, les gens ont peur de violenter leurs enfants. Ils savent que le CPE existe et que l'on peut vous dénoncer. Pour ça les parents ont peur. Ce qui fait que tu ne trouveras plus un parent qui va battre son enfant jusqu'à lui laisser des traces sur le corps. On va le dénoncer » (Extrait entretien, Homme, Kita Mali).

« Ici c'est très difficile de dénoncer quelqu'un. Notre communauté n'aime pas les dénonciations. On dit que tu fais de la délation. Pire encore lorsqu'un enfant dénonce ses parents cela s'apparente à de l'ingratitude et à de la malédiction. Non seulement cela ne va pas résoudre ton problème, pire tu vas porter ce fardeau durant longtemps. Les gens vont se méfier de toi, même sur ton passage, les gens vont s'écarter » (Extrait Focus Enfant, Sanankoroba).

décliner des procédures qui tiennent compte de la réalité des communautés tout en restant focalisé sur la défense et l'intérêt des enfants victimes.

Les Clubs d'Enfants existent mais peinent à fonctionner : ce dispositif avait de fortes ambitions de défense et de protection des droits des enfants par les enfants : quand les enfants parlent aux enfants et aux parents pour les enfants cela peut générer un effet boule de neige. L'évaluation finale du projet avait déjà noté un certain nombre d'insuffisances inhérentes à la mise en place et au fonctionnement de ces clubs d'enfants. Il s'agit notamment de la faible visibilité de ces clubs, de leur faible opérationnalité, de leurs animations par les OBC, du manque de ressources pour leur fonctionnement. Ces insuffisances n'ont pas été résorbées depuis la fin du projet. Pour l'ensemble de ces clubs, les instances statutaires ne sont plus tenues depuis la fin du projet. Certains de ces clubs mènent des activités seulement lors des journées dédiées à l'enfant.

Aussi, contrairement à ce qui est stipulé dans le document du projet, la collaboration entre clubs d'enfants et système scolaire pour une meilleure réplique des acquis n'est pas établie. L'EEI fait le constat de collaborations entre clubs d'enfants et avec certains établissements scolaires au Burkina Faso restées au stade de participation à des activités et d'un manque d'engagement de l'institution scolaire dans les activités post-projet.

Les comités de plaidoyer n'existent que de nom. Ils apparaissent comme des appendices des OBC avec lesquelles ils se confondent. Cette situation est due au choix initial du projet d'outiller des membres au sein des OBC afin de former un comité de plaidoyer. La question qui se pose est la pertinence d'un tel dispositif. Le rapport d'évaluation finale avait déjà mise en exergue la faible importance des comités de plaidoyer et émis des réserves sur leur pérennisation. L'existence de ces comités comme appendice des OBC ne se justifient pas. Leur intégration au sein des OBC en revanche fait du sens car les actions de plaidoyer restent d'une forte importance pour les OBC dans la perspective de la reprise des activités du projet.

V.2. LE RENFORCEMENT ECONOMIQUE DES FAMILLES ET DES COMMUNAUTES

Les AGR Individuelles : l'EEI confirme qu'une majorité des bénéficiaires d'AGR individuelles continue leurs activités, certains se sont peut-être reconvertis dans d'autres secteurs, mais rares sont les cas d'abandon. Quelques problèmes de gestion ont toutefois été signalés au niveau des AGR individuelles, qui sont la résultante d'une mauvaise gestion des fonds alloués. Certains bénéficiaires ont tendance à confondre les fonds de roulement avec les bénéfices. Il faut apprendre aux bénéficiaires des AGR individuelles à tenir une comptabilité.

La durabilité des AGR individuelles est par ailleurs fortement dépendante de la capacité de résilience des bénéficiaires face aux aléas du contexte. Parmi ceux qui ont pu continuer, on note une forte propension à la reconversion ou à la diversification pour tenir compte des impératifs du marché (offre/demande).

Les AGR collectives : pour contribuer à la mise en place ou renforcer un système communautaire local et pour permettre aux OBC de jouer leur rôle dans la reprise des activités du projet, RECORDE a mis en place des AGR collectives. Il s'agit notamment des champs collectifs, des périmètres aménagés pour le maraîchage. Dans l'ensemble, les champs collectifs ont fonctionné, mais pas les périmètres maraîchers dont une forte proportion ont montré des signes de défaillances bien avant la fin du projet. Sur la majorité des sites, les difficultés techniques ont eu raison des périmètres maraîchers. Également, en rapport avec les AGR liées aux champs collectifs et périmètres maraîchers, l'EEI a noté la persistance de problèmes d'ordre administratif (ex droit à la propriété) qui, à défaut d'être solutionnés risquent à plus ou moins court terme de mettre en péril la durabilité des acquis.

D'autres AGR collectives comme la location de matériel, une ferme avicole, la transformation ou la vente de produits locaux fonctionnent bien et rapportent suffisamment (70%) à ceux qui s'y sont engagés et alimentent à 30% le fonds de solidarité de l'OBC. Mais des problèmes apparaissent dans

l'utilisation faite par les responsables de certaines OBC des fonds prévus pour la caisse de solidarité. Il y a une opacité dans la gestion des OBC qui suscite des interrogations.

Les groupements d'épargne et de crédit : c'est sans doute l'une des réussites du projet RECORDE. Les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et Groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC) mis en place à la faveur des interventions du projet avaient pour objectif d'améliorer l'environnement socio-économique des familles et de la communauté afin qu'elles puissent répondre aux besoins fondamentaux des droits de l'enfant. Le rapport final du projet avait déjà souligné l'engouement que suscitaient ces organes auprès de la population féminine.

L'EEI fait des constats similaires et note depuis la fin du projet une forte prolifération des AVEC/ GVEC sous le contrôle des OBC. Le succès de ces structures serait lié à leur proximité et à leurs modes de fonctionnement qui sont en phase avec les besoins des populations. Elles fonctionnent comme des banques de proximité qui permettent à leurs membres d'épargner en fonction de leur revenu, mais surtout d'accéder au crédit sans devoir passer par des formalités administratives trop compliquées pour une population à majorité non instruite.

Le plus important est l'existence d'un lien fort entre les AVEC/GVEC et le respect des droits de l'enfant. Certains d'entre eux ont fait des aménagements dans leur fonctionnement de sorte à prendre en compte les soutiens aux besoins des enfants. C'est le cas notamment à Roumtenga (Burkina Faso) où les GVEC attendent la rentrée scolaire pour partager les bénéfices issus de leurs activités afin de permettre une prise en charge des dépenses liées à la rentrée scolaire. Cet exemple est une bonne pratique qui mérite d'être promue.

Enfin, l'EEI constate que les GVEC/AVEC constituent aujourd'hui les meilleures opportunités autour desquelles se développent les activités de sensibilisation sur le respect des droits des enfants et d'intégration de mécanismes de solidarité et d'entraide communautaire.

V.3. LES PLANS DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL

L'un des fondements de RECORDE repose sur l'approche par les besoins de l'enfant. Il s'agit pour chaque famille d'élaborer conjointement avec les équipes SOS VE un PDF qui sert d'outil pour orienter les appuis. L'EEI note que l'ensemble de l'approche fondée sur la satisfaction des besoins n'a pas été comprise par une frange des bénéficiaires. Sur le terrain certaines voix s'élèvent pour dénoncer une inégalité dans les appuis apportés par le projet.

Aussi, l'EEI n'a pas décliné de question spécifique sur la réalisation des PDF mais a plutôt appréhendé la question sous l'angle de la satisfaction des bénéficiaires en rapport avec les interventions du projet. Il a été demandé aux parents/tuteurs si les interventions du projet étaient en adéquation avec leurs besoins fondamentaux. Une forte majorité (96,4%) a répondu par l'affirmative, une minorité (2,7%) a répondu par la négative et 0,9% avouent ne pas savoir.

L'éducation parentale, notamment à travers les appuis conseils reçus par (88,4%) des parents tuteurs, a permis d'améliorer l'encadrement des enfants. Sur la base de l'éducation parentale, les parents préfèrent le dialogue à la répression. Les effets sont également visibles sur la scolarisation. De plus en plus de parents s'intéressent aux résultats scolaires de leurs enfants et font la démarche d'aller à l'école pour échanger avec les enseignants. Cependant, l'EEI fait le constat que l'éducation parentale n'a pas suffisamment pris compte la thématique de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR). Les parents et les tuteurs ont de la peine à aborder les questions de SSR avec leurs enfants et nourrissent des peurs par rapport aux grossesses précoces et non-désirées chez les jeunes filles.

V.4. LE TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LES OBC

Le transfert de compétences vers les OBC vise à les autonomiser de manière à ce qu'elles soient à même de reprendre le flambeau en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant. La démarche de renforcement de capacités de ces organisations de la société civile (OSC), considérée comme un levier clé pour la durabilité du projet, manque cependant de clarté. Malgré une approche

annoncée ambitieuse et structurée : ateliers de diagnostic des compétences et besoins au lancement du projet, mise en place de plans de développement et d'autonomisation des OSC assortis d'une revue annuelle, appréciation qualitative en fin de projet, adaptation au contexte de chaque site, utilisation d'une boîte à outils spécialement dédiée (...); il ressort en effet que la mise en œuvre n'a pas pleinement réussi à concrétiser ces ambitions et s'est avérée davantage empirique que véritablement structurée. Les équipes semblent avoir manqué de boussoles concrètes pour déployer les plans de renforcement de capacités.

L'EEI questionne également les critères de sélection des OBC. Pour pouvoir amener les OBC à un degré d'autonomie suffisant en trois ans, il était en effet nécessaire de s'assurer qu'elles avaient un minimum de capacités opérationnelles. Or l'EEI a fait le constat que le niveau de base de certaines OBC était globalement trop faible par rapport aux attentes qui reposaient sur eux, ou les objectifs trop ambitieux au regard des OBC choisies. L'inadéquation entre ces deux niveaux donne à voir des situations quelque peu déconnectées de la réalité.

En résumé, les modalités d'intervention sont pertinentes et sont en adéquation avec les besoins des populations cibles. Cependant des insuffisances dans la pratique sont apparues qui méritent une attention particulière, il s'agit notamment de la faible capacité à la base des OBC, de l'insuffisance de la communication autour des PDF, et des difficultés techniques dans la mise en œuvre de certaines AGR collectives.

VII. EFFETS & IMPACTS IDENTIFIES, AINSI QUE LEUR DURABILITE

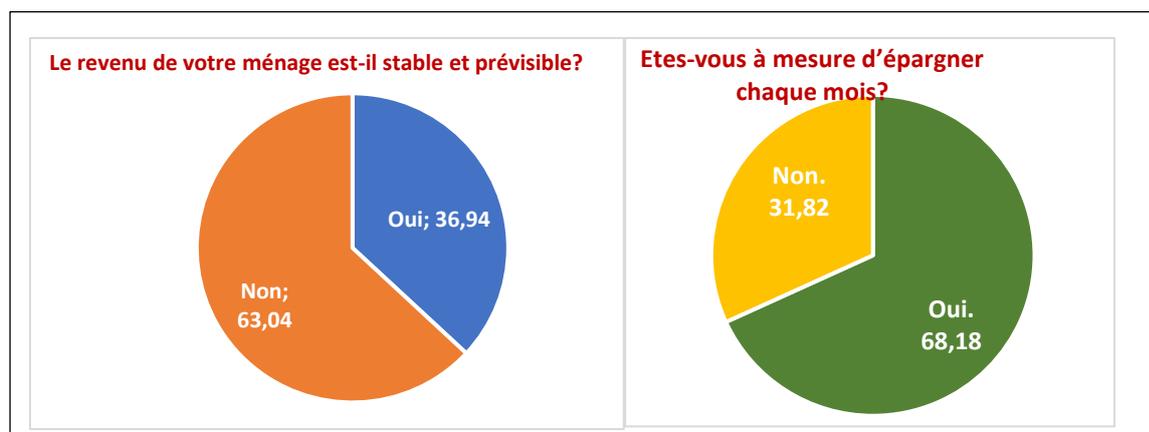
Les activités menées à travers le projet RECORDE ont produit des effets probants sur la protection et le respect des droits des enfants.

VI.1. L'EFFET SUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES EST TANGIBLE MAIS RESTE ALEATOIRE

L'EEI a appréhendé la problématique de l'autonomisation des familles bénéficiaires sous l'angle de la stabilité des revenus des ménages, de la capacité à épargner et de la satisfaction des besoins essentiels (logement, alimentation, santé, éducation). Les constats suivants ont été faits.

VI.1.1. LA STABILITE DES REVENUS N'EST PAS GARANTIE MAIS LA CAPACITE D'EPARGNE EST ACCRUE DANS LES FAMILLES

Les données (graphique suivant) indiquent que trois ans après le projet, les revenus de la majorité des familles soutenues par le projet ne sont pas restés stables, environ 63% d'entre elles ont déclaré ne pas avoir des revenus stables et prévisibles, bien que 68% réussissent à épargner chaque mois.



Sources : Extrait questionnaire parents/tuteurs – EEI 2022

Les améliorations en matière de stabilité des revenus et de capacité des familles à épargner sont attribués en grande partie aux interventions de RECORDE, d'après la perception des parents. Il en va de même pour la capacité à épargner sur laquelle le projet a eu une incidence très importante pour 46,58% des importante pour 38,36% des bénéficiaires qui déclarent pouvoir épargner.

Elle témoigne

« Avant les Tékèreni (AVEC) ; c'était dur pour nous de mettre l'argent de côté. Si tu gardes dans ta maison, tu es tentée de prendre et dépenser à la moindre occasion, même si ce n'est pas forcément utile. Mais avec les Tékèreni, La cotisation commence à 500 F. On peut cotiser davantage à condition que ce soit un multiple de 500. Toi aussi tu grouilles pour pouvoir déposer quelque chose et petit à petit ça va devenir une forte somme qui te permet de prendre un crédit. On n'a pas besoin d'aller ailleurs tout se passe ici » (Extrait discussion groupe AVEC K, Kita, Mali)

Les AVEC/GVEC ont fortement contribué à l'amélioration de la capacité à épargner. Ils ont surtout permis aux femmes de comprendre que l'on peut épargner en fonction de ses avoirs, et que l'on n'avait pas besoin de beaucoup d'argent pour épargner.

La stabilité des revenus reste aléatoire. Certaines familles, après avoir atteint l'autonomie financière, sont retombées dans une situation d'indigence absolue, par suite de maladie prolongée ou de décès du tuteur. Aussi, seulement une courte majorité (60%) pensent que la stabilité de leurs revenus va perdurer et les 40% sont dans le doute.

Il paraît évident qu'il faut renforcer des dispositifs de prise en charge au sein des organes communautaires (OBC par exemple) qui doivent

pouvoir détecter et soutenir les familles déjà autonomisées et qui sont en passe de retomber dans une situation de précarité, tout en renforçant les liens avec les mairies et les services d'action sociale à même d'intervenir pour soutenir également ces familles.

VI.1.2. LA MAJORITE DES BENEFICIAIRES PARVIENNENT ENCORE SUBVENIR A LEURS BESOINS ESSENTIELS

Selon les données quantitatives, une majorité des bénéficiaires adultes arrive à satisfaire ses besoins grâce aux interventions du projet. Les effets du projet RECORDE sur la satisfaction des besoins essentiels sont largement reconnus par les bénéficiaires (voir tableau suivant). Ils apparaissent comme très importants à importants par une majorité de bénéficiaires pour les secteurs comme l'alimentation, l'éducation et la santé et moins importants pour le logement.

Tableau B : Perception des parents de l'effet de RECORDE sur la satisfaction actuelle de leurs besoins

Importance des effets	Besoins			
	Alimentation	Education	Santé	Logement
Pas d'effets	5.36%	5.36%	7.21%	37.50%
Effets faibles	6.25%	7.14%	3.60%	24.11%
Effets moyens	8.93%	8.04%	15.32%	22.32%
Effets importants	50.00%	40.18%	35.14%	11.61%
Effets très importants	29.46%	39.29%	38.74%	4.46%

Source : Enquête EEI RECORDE, Artemis, 2022

Les effets sur l'alimentation sont plutôt concluants : De façon générale, 67,75% des parents/tuteurs interrogés se disent satisfaits de leur situation actuelle en matière d'alimentation, autrement dit plus de deux parents sur trois arrivent à subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles. Pour ces bénéficiaires, les incidences du projet sont perçues comme très importantes (29,6%) ou importantes (50%). Les motifs de satisfaction résident dans le fait de pouvoir assurer les repas quotidiens et de manger à leur faim. Cette affirmation des parents est en concordance avec le ressenti des enfants qui globalement déclarent manger à leur faim. A la question de savoir si leur consommation alimentaire quotidienne est suffisante par rapport à leur besoins 442/541 soit 87,56% ont répondu par l'affirmative, seulement 90 autres soit 12% ont répondu par la négative.

Les effets sur l'éducation sont tangibles mais restent également mitigés : Les incidences de RECORDE sur l'éducation, notamment la scolarisation apparaissent très fortes. Au niveau des tuteurs/parents, 40,19% indiquent des effets importants et 39.29% des effets très importants. Pour les enfants ces proportions sont respectivement de 34,23% et 27,88%. L'analyse des données qualitatives montre que le projet a positivement impacté l'accès à la scolarisation, mais pas le maintien dans système

scolaire. Beaucoup de jeunes ne perçoivent pas l'utilité de continuer dans un système d'éducation formelle qui ne leur offre que très peu d'alternatives de réussite et d'emplois. Pour les filles, les abandons scolaires se font surtout en rapport avec les projets de mariage.

L'appui en matière d'éducation gagnerait à être davantage diversifié pour prendre en compte les besoins de compétences des activités économiques prédominantes telles que l'agriculture, l'élevage et la livraison de certains services de proximité. Le projet a déjà réalisé des efforts pour la formation et l'installation de jeunes déscolarisés dans des filières comme la menuiserie, la couture, la maçonnerie, etc. Ces efforts sont restés focalisés sur l'apprentissage de type traditionnel principalement assuré par le maître artisan. Tout en reconnaissant l'importance et la pertinence de ce type d'apprentissage, les réflexions devraient être menées pour que les projets à venir puissent considérer en plus les alternatives de formations professionnelles dans un système formel. Il s'agirait d'établir des partenariats avec des écoles professionnelles qui offrent des compétences plus conformes aux besoins du marché de l'emploi.

L'incidence sur la santé est réelle mais fragile : Les effets du projet ont été rapportés par une forte majorité des bénéficiaires : 76,8% des parents et 75,5% des enfants avouent avoir un accès adéquat à des soins médicaux dans un centre de santé. L'itinéraire thérapeutique privilégie les centres de santé : une forte majorité (83,5% des parents et 79,4% des enfants) donne les centres de santé comme premier choix. Selon les responsables des centres de santé, les sensibilisations menées par RECORDE sur les différentes thématiques de la santé ont induit des comportements positifs en matière d'hygiène avec des améliorations qui se mesurent au niveau des centres de santé en termes de réduction des maladies diarrhéiques, de l'augmentation de la complétude de la couverture vaccinale et de la couverture de la consultation prénatale (CPN). Les entretiens qualitatifs font ressortir que dans le domaine de la nutrition, les démonstrations culinaires dans les communautés ont fortement contribué à réduire la malnutrition et plus précisément la malnutrition sévère qui était sources de décès infantile.

Ces effets positifs sur la santé ont été possibles en partie grâce à l'amélioration de l'accessibilité financière à travers les systèmes mutualistes. Pourtant l'EEI note que l'adhésion aux mutuelles de santé s'est fortement réduite après le projet. Moins de 10% des familles ont continué à cotiser de manière régulière. Le problème des mutuelles ne serait pas tant la somme à payer, qui reste modique (environ 3000 FCFA par personne et par an), mais le nombre de personnes à charge qu'il faut assurer et surtout la mauvaise perception des mutuelles. Les populations n'ont pas encore compris l'importance des mutuelles et le système mutualiste, qui consiste à cotiser alors même que l'on n'est pas forcément malade. La stratégie à adopter pour booster l'adhésion aux mutuelles pourraient être des sensibilisations faites sur la base des témoignages de personnes ayant bénéficié des avantages des mutuelles.

Les incidences du projet dans le domaine de la santé sont forts appréciables, mais les acquis restent encore fragiles. Les remparts pour pérenniser les acquis ne fonctionnent pas. Les populations, qui n'ont pas compris l'importance du système des mutuelles de santé refusent d'y adhérer. Pourtant, l'alternative des mutuelles offre un terrain pour dénouer plusieurs problèmes dont l'accessibilité financière aux soins de santé.

Les effets sur le logement sont faiblement perçus : très peu de bénéficiaires perçoivent les effets du projet sur l'amélioration de leur logement. Une majorité des parents (62%) et des enfants (66,4%) estiment que RECORDE n'a pas généré d'effets probants sur l'amélioration de leur logement. Pourtant, à la faveur des interventions du projet, des toilettes ont été construites pour améliorer l'hygiène, des ménages ont bénéficié d'appuis multiformes en termes d'agrégats et autres matériaux de construction pour la réalisation de clôture pour leurs concessions, ou de toiture pour leurs maisons. Quelques témoignages concordent pour mettre en évidence les efforts du projet sur l'environnement de vie en général et le logement en particulier.

Les incidences sur la connaissance des droits de l'enfant sont élevées : L'EEI a fait le constat que la quasi-totalité des bénéficiaires a de très bonnes connaissances sur les droits de l'enfant. Aussi bien les parents/tuteurs que les enfants parviennent en majorité à citer au moins 3 droits de l'enfant.

L'EEI montre que RECORDE est la principale source d'informations pour la quasi-totalité des parents (98,2%) et une majorité des enfants (79,2%). Pour les enfants, l'école est la seconde source la plus importante (52%). Cette importance de l'école dans la diffusion des connaissances sur les droits de l'enfant mérite une attention particulière. Elle interpelle sur la nécessité de reconsidérer la place à accorder au système d'enseignement scolaire dans cette approche communautaire. En d'autres termes, des réflexions doivent être menées pour une intégration formelle du système scolaire dans les stratégies communautaires visant à améliorer les connaissances.

Tableau C : Source de connaissances sur les droits de l'enfant

Source de connaissance	Cible	
	Enfants	Parents
Sensibilisation par le projet	79.2%	98.20%
Ecole	52.0%	-
Parents	32.9%	17.12%
Pair (e)s	17.7%	16.22%
Média (Radio, télé)	4.0%	4.50%
Autres (préciser)	2.8%	8.11%

Parallèlement, la contribution des pairs et des médias sont très faibles. Pourtant, les stratégies d'approche et les activités du projet ont accordé une place importante à ces deux sources d'informations. Dans la pratique, les OBC ont durant le projet signé des conventions de partenariat avec des radios communautaires pour diffuser des messages sur les droits de l'enfant et couvrir les activités du projet. De toute évidence l'approche par les radios communautaires doit être reconsidérée.

La faible contribution des pairs à la diffusion de l'information sur les droits de l'enfant pourrait indiquer que l'approche de faire parler les enfants pour des enfants est restée insuffisante sur certains aspects. Les clubs d'enfants qui sont une réponse de masse, devraient être renforcés par des approches individuelles d'éducation/information par les pairs. D'un point de vue stratégique, il serait intéressant de renforcer les compétences en communication interpersonnelle de certains jeunes pour qu'ils jouent le rôle de relais pour les informations sur les droits de l'enfant au sein de la communauté dans des cadres moins formalisés.

Si les effets du projet sur les connaissances sont probants, leur durabilité pourrait susciter quelques inquiétudes. La probabilité que les connaissances perdurent pour ceux qui les ont déjà acquises reste forte. Il n'est pas cependant évident que les générations suivantes de parents et d'enfants accèdent à ces connaissances. L'espoir fondé sur les OBC et les CPE pour prendre la relève en matière de sensibilisation semble s'amenuiser.

Les dispositions des parents à respecter les droits des enfants sont tangibles

RECORDE a positivement impacté le comportement des parents qui ont pris conscience de la nécessité de respecter les droits de l'enfant pour son épanouissement. Le niveau du respect des différents droits par les parents est élevé, quel que soit le droit. Le respect du droit à l'identité a été rapporté comme étant le mieux respecté, aussi bien chez les parents (100%) que chez les enfants (98%).

Tout comme le droit à l'identité, le respect des droits à la scolarisation, à la santé, à la vie familiale et la protection contre les violences sont perçus comme respectés par une majorité de parents. Plus de 8 réponses sur 10 confirment que ces différents droits sont respectés.

Pourtant, les entretiens approfondis indiquent que le respect du droit à la protection contre l'exploitation n'est pas une réalité. Beaucoup de parents éprouveraient des difficultés à le respecter. La principale raison est le recours aux enfants comme aide pour les AGR des parents, perçue à tort ou à raison comme participant à leur éducation/apprentissage. De toute évidence, les parents peinent à faire la différence entre ce qui relève de l'aide des enfants et ce qui relève de leur exploitation. Il

faudra veiller à ce que le développement des AGR n'empiète pas sur les autres droits de l'enfant, et génère de fait des effets négatifs inattendus.

VI.2. LES IMPACTS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

A travers ses interventions multiformes et ses dispositifs d'action, le projet a su insuffler une dynamique nouvelle dans l'entraide et la solidarité au sein des communautés, mais a aussi contribué à la prise de conscience sur la nécessité de respecter les droits des enfants.

VI.2.1 UNE PRISE DE CONSCIENCE PAR RAPPORT AU RESPECT DES DROITS DES ENFANTS

De façon générale, les populations ont pris conscience de l'importance de respecter les différents droits des enfants et connaissent désormais les mécanismes de prévention des risques et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant. Un des signaux tangibles de cet engagement communautaire est perceptible à travers les différentes actions de plaidoyer portées au niveau des autorités communales et qui portent sur l'interdiction de jeter les charognes à la portée des enfants (Mali) ou encore l'interdiction des baignades dans les marigots et autres rivières (Mali). Sur les 111 parents rencontrés, 83 sont engagés dans une action au niveau de la communauté en faveur des droits de l'enfant. Pour une majorité (68,7%) l'engagement s'est fait après le départ de RECORDE et 98,8% entendent continuer cet engagement. Ce qui permet d'entrevoir une durabilité des actions du projet au niveau communautaire.

VI.2.2. UNE AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO- ECONOMIQUE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

La mise en place d'AGR individuelles et collectives a permis une nette amélioration de l'environnement socio-économique dans les communautés couvertes par le projet. Tant au niveau individuel que collectif, les AGR ont permis d'accroître les capacités de production à travers les champs collectifs et les périmètres maraîchers. De l'avis des leaders communautaires, le développement des AGR a permis de résoudre beaucoup de problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des produits alimentaires. Les récoltes des champs collectifs sont réservées et vendues à des prix sociaux pendant la soudure. Ce qui a permis de combler le déficit en stocks alimentaires.

Du point de vue de la qualité, il ressort que les périmètres maraîchers - là où ils fonctionnent - ont permis l'accès à une diversité de produits alimentaires. Ces périmètres qui fonctionnent toute l'année permettent non seulement aux familles d'avoir des revenus pour leurs ménages, mais servent surtout à alimenter les marchés locaux avec des produits frais de qualité et à moindre coût.

L'EEI a fait le constat que les périmètres maraîchers restent une alternative d'AGR viable pour les communautés qui vivent à la périphérie des grandes villes. Dans ces zones, la plupart des champs ont été vendus et c'est le maraîchage qui permet de nourrir des familles en leur procurant de la nourriture, mais aussi des revenus nécessaires à la satisfaction des autres besoins

VI.2.2. UN RENFORCEMENT DES MECANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOLIDARITE

L'EEI a fait le constat que le projet RECORDE a largement contribué à la mise en place de systèmes communautaires d'entraide. Les opinions exprimées par les répondants indiquent que le projet a insufflé une dynamique dans le fonctionnement des dispositifs communautaires d'entraide à travers l'institution des fonds communs d'entraide au niveau des OBC. Cependant, l'EEI note que si le principe de dédier une part des bénéfices des AGR collectives pour le soutien des familles indigentes reste fort louable, dans la pratique des insatisfactions relatives à la gestion de ces fonds tendent à amenuiser les espoirs de solidarité qui y sont liés.

Le système de solidarité et d'entraide communautaire prend également une assise à travers les GVEC/AVEC. Le fonctionnement de ces dispositifs intègre plusieurs formes d'entraide et de solidarité intra-groupe et extra-groupe grâce à l'épargne solidaire à chaque rassemblement, qui alimente le fonds de solidarité. C'est ce fonds qui sert à soutenir des membres en cas d'événements sociaux (mariage, baptêmes, décès, etc.), à venir en aide à des familles indigentes, notamment des dons en fournitures scolaires voire à soutenir des déplacés internes.

Tous ces exemples montrent que les GVEC/AVEC, en plus d'être des dispositifs économiques d'épargne et de crédit, jouent un rôle social important en termes d'entraide et de solidarité. De ce point de vue ils pourraient être considérés comme un véritable rempart pour la dynamisation et la continuité des actions du projet, à condition que les fonds dégagés continuent à être réinvestis au profit des enfants.

Le dispositif d'action AVEC/GVEC par l'engouement qu'il suscite et les résultats qu'ils génèrent, pourraient servir de levier pour soutenir la durabilité. Une réflexion doit être menée dans ce sens pour établir de façon formelle un pont entre les AVEC/GVEC et les actions de sensibilisation et de soutien aux familles démunies.

QUID DE LA DURABILITE DES EFFETS ET IMPACTS



La durabilité des effets du projet apparaît à la fois faible et mitigée. Des éléments existent qui pourraient soutenir la durabilité des acquis du projet : L'approche communautaire, l'amélioration des connaissances sur les différents droits de l'enfant, l'implication de certaines institutions. Cependant des insuffisances apparaissent qui amenuisent les efforts faits pour la durabilité des acquis. Il s'agit de la faible capacité des OBC et la faible opérationnalité des dispositifs communautaires dédiés à la protection de l'enfant.

VIII. CHANGEMENTS LES PLUS SIGNIFICATIFS

L'EEI note que le projet a permis plusieurs changements significatifs qui portent sur l'engagement des communautés, la réduction des violations des différents droits, l'empowerment des femmes et la réduction des inégalités de genre.

VII.1. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

L'importance de la mobilisation sociale et l'engagement des communautés restent l'un des acquis les plus importants de RECORDE. Le projet a su canaliser l'implication de ces différents acteurs à travers la mise en place d'organes dédiés à la protection des droits de l'enfant. Cet engagement des communautés à défendre les droits des enfants s'apprécie sur le terrain à travers les attitudes positives des premiers responsables (chefs de village, chefs de quartiers) à soutenir les actions de défense des droits des enfants. Cet engagement des communautés a été rendu possible grâce à la conjonction de deux leviers principaux : l'amélioration des connaissances et la mise en place de dispositifs socio-économiques pour soutenir la communauté dans sa volonté de respecter les droits des enfants. Il s'agit notamment des AGR collectives et individuelles et les mécanismes d'épargne et de crédit. Une forte majorité des responsables d'OBC perçoit une amélioration importante à très importante de l'engagement des communautés en faveur de la protection des droits des enfants.

VII.2. LA REDUCTION DES VIOLATIONS DES DIFFERENTS DROITS DE L'ENFANT

L'engagement des communautés est allé de pair avec une réduction des violations des droits des enfants aussi bien au niveau des familles que par la communauté. Plusieurs entretiens corroborent une forte tendance au respect des droits de l'enfant. Les données montrent qu'une forte proportion de parents respectent les droits à l'identité, à la santé, à l'éducation et à la non-violence. Les entretiens qualitatifs montrent une forte tendance à la baisse des violences envers les enfants dans les communautés couvertes par le projet. Ceci s'explique par l'éducation parentale, l'amélioration des connaissances et la prise de conscience sur la nécessité de respecter les droits de l'enfant. A cela s'ajoutent les dispositifs de prévention (CPE, Clubs d'enfants) qui, à défaut de bien fonctionner, s'avèrent dissuasifs.

VIII.3. L'EMPOWERMENT DES FEMMES

Un des changements les plus importants induits par le projet RECORDE est sans doute l'empowerment des femmes dans les communautés. Les observations de terrain montrent que le projet a doté les femmes de savoir, de savoir-faire et de moyens de production. Ce qui leur a permis le plus souvent

d'avoir une capacité d'action presque égale à celle des hommes. Elles ont de plus en plus un contrôle sur les moyens de production et sur les revenus. C'est le cas notamment pour la culture maraîchère qui était jadis réalisée par les hommes, mais sont désormais sous le leadership des femmes. Le maraîchage permet à ces femmes d'engranger des bénéfices, ce qui les autorise à participer aux dépenses de leur ménage en termes surtout de satisfaction des besoins des enfants (santé, frais de scolarité et autres). Le fait de participer aux dépenses de la famille, leur confère un pouvoir de décision notamment les décisions relatives au devenir des enfants.

Également, la plupart des GVEC/AVEC institués par le projet sont devenus des instruments économiques aux mains des femmes qui leur permettent d'avoir un accès facile à l'épargne et au crédit, leur ont permis de développer des AGR et de faire route vers leur autonomie financière

L'autonomie financière des femmes a permis de modifier les rapports de pouvoir inégalitaires au sein des ménages et de la communauté. Des femmes ont pris le leadership dans bien de domaines : présidente d'OBC, productrices de services dans les communautés, etc. La leçon à tirer de cette situation est que le renforcement des capacités économiques des femmes si elle est bien encadrée reste un puissant levier de leur empowerment.

VII.4. LA REDUCTION DES INEGALITES DE GENRE

Le projet a beaucoup contribué à l'égalité de genre par l'éducation parentale et les séances de sensibilisation dans les communautés. Neuf des 13 OBC partenaires estiment que le projet a eu une incidence forte ou très forte en matière de réduction des violences basées sur le genre et 12 sur les 13 constatent une amélioration de l'égalité des sexes au sein des ménages de leur communauté à la suite du projet. La parité entre les sexes dans les différentes structures communautaires tel que recommandé par le document du projet est respectée. La participation des femmes dans la mise en œuvre du projet a été forte.

Cependant, la prise en compte du genre par RECORDE est restée insuffisante. Le projet n'a pas suffisamment pris en compte la satisfaction des besoins sexo-spécifiques. Par exemple, l'analyse des effets du projet sur le respect du droit à la scolarisation montre que le projet a certes facilité l'accès mais pas le maintien des enfants dans le système d'éducation formelle. Il y a certainement des difficultés spécifiques selon le genre qui méritent d'être appréhendées afin d'y apporter des solutions. A cela s'ajoute la problématique de l'accès aux hommes au dispositif d'épargne et de crédit. La faible participation des hommes aux AVEC/GVEC interpelle sur l'adéquation de ces dispositifs aux besoins particulier des hommes.

IX. ANALYSE PROSPECTIVE

VII.1. FORCES/FAIBLESSES, OPPORTUNITES/MENACES

Plusieurs forces sont relevées pour ce projet. Il s'agit notamment entre autres : (i) de l'engagement des OBC pour assurer la relève du projet, (ii) du renforcement économique des familles et des communautés améliore leur capacité à respecter les différents droits de l'enfant, (iii) de l'engagement des communautés en faveur des droits de l'enfant ; (iv) de l'empowerment des femmes.

Ces forces font face à **des faiblesses** dues (i) à l'insuffisance des capacités opérationnelles des OBC partenaires, (ii) à des difficultés techniques qui mettent en péril certaines AGR collectives, (iii) à la non-formalisation des partenariats avec les institutions étatiques qui amenuisent la durabilité des acquis, et (iv) à la capacité de résilience mitigée des bénéficiaires face aux aléas du contexte socio-économique.

Deux principaux facteurs d'attention qui pourraient constituer **des menaces** pour les projets à venir ont été relevés : les troubles politico-sécuritaire et la pandémie de Covid19 depuis 2020.

Cependant les projets à venir pourraient s'appuyer sur des **opportunités**, notamment son adéquation avec les ODD, les interventions précédentes de SOS VE dans les zones d'intervention, une partie des

populations bénéficiaires étant en confiance avec l'ONG et disposant déjà d'un certain niveau d'accompagnement.

VII.2. LEÇONS APPRISSES

Leçons apprises n°1 : L'approche communautaire est extrêmement pertinente à condition de s'assurer de quelques prérequis, notamment (i) un véritable ancrage des OBC sélectionnées dans leur communauté et disposant d'un minimum de capacités opérationnelles à la base (ii) un renforcement de capacité suffisant des OBC, (iii) la prise en compte des dispositifs communautaires préexistants au projet tel que les relais communautaires pour une meilleure synergie d'action.

Leçon apprise N° 2 : Les AVEC/GVEC ont fonctionné car leur création/dynamisation répondait à un besoin du contexte. Les femmes des communautés bénéficiaires travaillaient déjà pour la plupart avec des tontines et se trouvaient donc dans une démarche de recherche de mécanismes d'épargne et de crédit. La réorganisation de ces structures, associée à l'accompagnement en matière de gestion et d'entrepreneuriat s'est donc appuyée sur une dynamique préexistante et répondant à un besoin avéré.

Leçon apprise n°3 : Pour être efficace et assurer la durabilité des acquis, la collaboration avec les institutions a besoin d'être formalisée et mieux structurée de sorte à les engager à moyen et long terme. Cette formalisation tout en garantissant l'engagement offre une base pour la continuité des partenariats susceptibles de renforcer les passerelles entre les communautés et les institutions nationales en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, de police et de justice.

Leçon apprise n°4 : Il est nécessaire de communiquer pour soutenir des changements de comportement durables. Le projet a réussi à susciter un engouement pour les mutuelles en subventionnant l'adhésion d'un certain nombre de bénéficiaires. Mais cet engouement est vite retombé à la fin du projet, la plupart ne comprenant pas les avantages d'un tel système. Il paraît évident qu'il ne suffit pas seulement d'engager les gens sans qu'ils comprennent, il s'agit de mettre en œuvre des véritables stratégies de communication pour un changement de comportement durable.

VII.3. BONNES PRATIQUES

L'EEI a repéré 4 pratiques prometteuses et fructueuses, qui pourraient être répliquées dans le cadre d'interventions similaires :

- 1. L'approche communautaire basée sur les OBC.** Retenue comme pilier central du projet RECORDE, elle présente de nombreux avantages, tant sur le plan de la pertinence que des effets qu'elle est susceptible de générer. Bien exécutée, et en s'assurant que les organes communautaires disposent des capacités et ressources nécessaires pour poursuivre leur action, l'approche communautaire constitue un gage de durabilité considérable en faveur de la pérennité des acquis du projet au-delà du retrait de SOS VE.
- 2. L'approche basée sur l'expression des besoins :** Utilisée par le projet pour le renforcement des familles, le projet s'est assuré de développer des conditions favorables au bien-être et au respect des droits des enfants sans tomber dans une approche harmonisée qui ne prendrait pas en compte les besoins spécifiques de chaque famille. Insuffisamment comprise dans la pratique par le bénéficiaire, cette approche s'avère pertinente dans la mesure où elle découle d'une identification des besoins et des priorités à la base. La limite à cette pratique réside cependant dans l'insuffisance manquant de communication qui l'a accompagnée.
- 3. Le renforcement économique au niveau familial et communautaire :** La mise en place des **AGR collectives et individuelles** et des **AVEC /GVEC** a contribué à améliorer le climat économique et contribué ainsi à l'accroissement et/ou à la stabilisation de leurs revenus. Ce phénomène a un impact positif sur les conditions de vie des enfants. Il a permis aux familles d'avoir les moyens nécessaires à l'épanouissement des enfants et au respect de leurs droits.
- 4. L'implication des enfants à travers les clubs d'enfants.** Cette approche peut être considérée comme une bonne pratique dans la mesure où elle permet de responsabiliser les enfants pour la

défense et la protection de leurs droits. Cette façon d'impliquer les enfants peut être déclinée dans un grand nombre de contextes, à condition qu'elle s'adapte aux réalités, qu'elle améliore les capacités afin qu'ils soient en mesure d'assumer leur rôle, le tout assorti de dispositif d'encadrement efficace et durable.

VII.4. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POSSIBLES - QUE FAIRE ?

Bien que le projet soit désormais achevé, l'EEI a mis à jour plusieurs pistes susceptibles d'alimenter les réflexions pour la définition et la mise en œuvre de projets similaires ou visant des objectifs communs dans le futur, à l'instar du projet « Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse – ARPEJ » par exemple. Ces pistes concernent 5 thèmes principaux :

RENFORCER L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET AMELIORER SON ANCRAGE

L'EEI a montré les effets et avantages de cette approche, ainsi que ses limites dans le cadre spécifique de la mise en œuvre du projet RECORDE. Pour les projets ultérieurs à RECORDE intégrant également une démarche active d'implication des acteurs communautaires, tels que les projets ARPEJ en Afrique de l'Ouest ou DEPARE (Droits de l'Enfant via une parentalité responsable) en Haïti, les effets recherchés pourraient être décuplés en affinant l'identification des OBC et autres organes communautaires impliqués et en améliorant l'appui à leur structuration. Il s'agira d'une part de s'assurer de leur ancrage dans la communauté et des relations qui les lient, mais aussi de proposer une démarche de renforcement de capacités plus aboutie et réaliste afin de faciliter leur intervention et contribuer à la durabilité du projet. Il serait utile à cet effet de conduire un diagnostic initial pour identifier leurs besoins, définir un plan de renforcement sur mesure et ancré dans la réalité de chaque OBC, et de s'assurer que les capacités et ressources suffisantes soient réunies avant le désengagement de SOS VE. Il s'agirait aussi de faciliter l'appropriation et la continuité des interventions du projet par la communauté en renforçant la technique du faire-faire, améliorant les synergies d'action entre les dispositifs communautaires et en mettant l'accent sur les AVEC/GVEC et structures communautaires féminines.

L'EEI recommande également de concentrer les efforts sur un ou deux organes communautaires clés dédiés à la protection de l'enfance, en limitant la démultiplication de ces structures (pouvant même constituer dans certains cas des sous-comités des OBC). Cette stratégie permettrait de donner plus de visibilité et de responsabilités à chacun d'entre eux, tout en minimisant les enjeux liés à leur durabilité : plus il y a de comités, plus il est nécessaire de dégager des ressources pour assurer leur continuité institutionnelle et opérationnelle.

DES OPTIONS STRATEGIQUES POUR LA DURABILITE DES ACQUIS

Dans une perspective de durabilité, l'implication formelle de ces acteurs clés dès la phase d'identification et de formulation des projets constituerait un levier plus fort pour les engager durant la mise en œuvre du projet et à moyen terme. Cela permettrait aussi d'identifier plus clairement les rôles et responsabilités. Parmi les autres pistes d'amélioration, le renforcement de l'environnement socio-économique reste un atout pour favoriser le respect des droits de l'enfant et la mise en œuvre d'un véritable suivi post-projet avant le désengagement permettrait de consolider les acquis.

AMELIORER L'EFFICACITE DE L'OUTIL PDF

L'approche PRF est pertinente et il se doit de corriger quelques insuffisances de l'outil PDF au cœur de cette approche, en sensibilisant et communiquant sur le bien-fondé du PDF et ses modalités d'élaboration, en améliorant son niveau d'appropriation par les familles (contrat d'engagement, suivi participatif, explications), en formant à et en facilitant son utilisations (informatisation, vulgarisation, traduction en langue locale) et enfin en adaptant son contenu aux réalités du milieu.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

Un des changements les plus importants induits par le projet RECORDE est sans doute l'empowerment des femmes dans les différentes communautés ce qui a de fait contribué à la réduction des inégalités de genre. Pour lever les dernières insuffisances, il s'agirait de réaliser une étude de diagnostic en

mettant en évidence les VBG et la SSR, puis d'en faire découler un plan d'action avec budget et objectifs clairs adaptés au contexte. Il s'agirait aussi de mettre l'accent sur la sensibilisation et la communication pour l'intégration du genre dans toutes les actions de développement et d'utiliser des outils simples et concis.

PERENNISER LES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DES DROITS DE L'ENFANT

Il est question ici de poursuivre au sein de futurs projets ce type d'action, qui a fait ses preuves tant au niveau des adultes et des enfants pris individuellement, qu'au niveau de la communauté dans son ensemble. Afin que le renforcement des connaissances sur cette thématique puisse se poursuivre au-delà de la fin du projet, il sera nécessaire de mieux outiller les OBC et comités en charge de la sensibilisation (cf. section précédente), mais aussi d'envisager la formation de multiplicateurs à même de la répliquer et idéalement, de former à leur tour de nouveaux relais ou multiplicateurs. Au niveau de l'approche par les pairs chez les enfants, cela pourrait se traduire en partie par un renforcement des compétences interpersonnelles de certains jeunes afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle de relais. Au niveau des CPE comme des clubs d'enfants, le développement d'outils pédagogiques de formation de formateurs pourrait s'avérer utile. Plusieurs ONG françaises, burkinabè et maliennes ont déjà développé ce type de supports, SOS VE pourrait capitaliser sur leur expérience, voire envisager des synergies et des partenariats afin de gagner en efficience tout en continuant à déployer ses actions phares.

MIEUX ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

La combinaison sensibilisation – appui direct aux familles – et soutien à l'expansion d'AGR s'est avérée être un véritable succès du projet RECORDE, de laquelle aurait cependant pu découler un plus grand impact si les AGR avaient été mieux encadrées et accompagnées. Pour que cela soit le cas à l'avenir, des études préalables du contexte socio-économique, géologique, hydraulique, du marché ... pourraient s'avérer extrêmement utiles pour anticiper les contraintes et besoins liés à la mise en œuvre de ces activités. SOS VE est coutumier de ce type d'études pour l'identification des projets et des familles bénéficiaires, et gagnerait à l'appliquer également à ce volet.

Sur cet aspect, un point important doit être pris en considération : l'évolution rapide et la nature changeante des contextes des zones d'intervention d'une part, associée à une capacité d'adaptation limitée ou trop lente des populations. Cela est valable pour les filières porteuses sur le marché de l'offre et de la demande par exemple, mais aussi pour l'évolution des contextes politico-sécuritaires.

Les futures interventions devraient donc intégrer des stratégies spécifiques pour mitiger ces risques inhérents aux pays d'intervention.

APPORTER DES REPONSES CREDIBLES AU FAIBLE MAINTIEN DE JEUNES DANS LE SYSTEME EDUCATIF

L'appui en matière d'éducation gagnerait à être davantage diversifié pour prendre en compte les besoins de compétences des activités économiques prédominantes telles que l'agriculture, l'élevage et la livraison de certains services de proximité. Des réflexions devraient être menées pour considérer les alternatives de formations professionnelles dans un système formel. Il s'agirait plus d'établir des partenariats avec des écoles professionnelles qui offrent des compétences plus conformes aux besoins du marché de l'emploi.

ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX CONTEXTES POLITICO-SECURITAIRES

C'est pourquoi il est nécessaire pour les projets à venir d'envisager des pistes concrètes visant à mitiger les risques émanant du contexte. Quatre axes d'actions sont à considérer dans une approche progressive : (1) Renforcer les capacités des acteurs sur la prévention et la gestion des crises, (2) Faire une analyse contextuelle et une analyse des risques avant de s'implanter dans une localité, (3) Elaborer un plan de contingence pour minimiser les risques et faire face aux effets des crises et enfin (4) Proposer des activités en lien avec l'analyse des risques et le plan de contingence.

Annexe 1 : Résumé et cadre logique du projet RECORDE

PROJET RECORDE

BURKINA FASO ET MALI (2017 – 2020)

Présentation succincte des activités réalisées et principaux résultats obtenus

Un schéma du cadre logique est disponible ci-dessous.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : *Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus*

Le premier objectif du projet visait à agir au niveau communautaire et prévoyait de mener des actions pour l'ensemble des habitants des 13 localités du projet (75 685 habitants).

Au total sur la durée du projet, plus de 11 800 personnes ont participé aux activités de mobilisation communautaire et de sensibilisation.

R1.1 Les citoyens, les jeunes et la communauté connaissent l'importance de respecter les droits de l'enfant

Les quatre sites ont mené **des actions de sensibilisation** au sein des localités d'intervention, sur la problématique des droits de l'enfant et la nécessité de les respecter. Ces actions ont pris des formes variées : sensibilisation de masse, parfois par le biais de théâtre-forum (Bobo-Dioulasso), célébration annuelle de journées internationales par chaque site (journée de l'enfant africain et journée internationale des droits de l'enfant), 54 émissions radiophoniques (souvent interactives avec appels d'auditeurs) et 3 émissions sur la télévision (Burkina Faso), causeries. La plupart des activités (célébrations de journées internationales et émissions radio en particulier) ont été préparées conjointement avec les OBC partenaires de SOS et animées à leurs côtés dans un premier temps puis par elles.

R1.2 Les citoyens, les jeunes, les enfants et la communauté connaissent les interlocuteurs auprès de qui dénoncer les cas de violations des droits de l'enfant

13 comités de protection de l'enfant, d'épanouissement et de bien-être de l'enfance¹ ont également été créés en lien avec les OBC locales. Composés de 7 à 15 membres selon les localités (144 personnes au total dont 44% de femmes), formés sur leurs rôles et responsabilité, ces comités ont assuré une double mission de sensibilisation au sein de la communauté et de repérage et signalement des cas de violences faites aux enfants.

¹ Ils seront appelés « comités de protection de l'enfant » dans le reste du document.

13 clubs d'enfants regroupant 162 membres au total, ont été mis en place afin d'offrir des espaces d'information et d'expression libre dédiés aux enfants. Les clubs ont été créés sur une base paritaire filles/garçons.

En matière de **plaidoyer**, des groupes de plaidoyer ont été constitués sur chaque site (1 comité sur chaque zone d'intervention, soit 4 comités en tout) et regroupent des membres des OSC, ainsi que des personnes ressources extérieures. Cette expérience de mobilisation citoyenne autour d'enjeux locaux de protection de l'enfance pour interpeller les décideurs publics a été nouvelle aussi bien pour SOS que pour les OSC.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : *Le risque de perte de prise en charge familiale est prévenu, les enfants du groupe-cible spécifique grandissent dans un environnement protecteur et affectueux*

R2.1 Les tuteurs des localités, en priorité ceux du groupe-cible spécifique, savent comment protéger leurs enfants et favoriser leur développement

418 familles / 1792 enfants ont fait l'objet d'un **accompagnement individualisé** par les équipes de SOS Villages d'Enfants.

Elles ont participé, avec d'autres membres de leur communauté, à des **séances de sensibilisation / discussion** visant à renforcer les connaissances et compétences parentales. Les femmes ont été les premières bénéficiaires de ces sensibilisations et causeries (à mettre en lien avec le fait qu'elles représentent 75% des parents accompagnés dans le cadre de l'OS2), sur des thématiques que l'on peut classer comme suit : développement de l'enfant (développement psychosocial de l'enfant, sécurité affective, gestion de l'adolescence...) ; protection de l'enfant (prévention contre les accidents de la vie quotidienne ; protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et la prostitution) ; santé de l'enfant (hygiène, paludisme, bilharziose, maladies infantiles, calendrier vaccinal, nutrition des 0-5 ans, alimentation saine et équilibrée) ; santé de la reproduction (planification familiale, IST/MST, VIH/Sida, consultations pré et post-natales...).

R2.2 Les tuteurs des localités, en priorité ceux du groupe-cible spécifique, ont tissé un réseau permettant d'assurer certains droits de leurs enfants

Afin de faciliter la **mise en relation des tuteurs avec les services sociaux de base et services de l'Etat**, les équipes SOS ont ainsi organisé des séances d'information sur le rôle de certains services publics, tels que la police, la justice ou encore l'Action sociale. En matière de santé, SOS a également facilité l'affiliation des familles à des mutuelles de santé. Enfin, en lien avec la scolarité, SOS a appuyé les enfants du groupe-cible à travers des cours de rattrapage ou soutien scolaire ainsi que la réinsertion de jeunes déscolarisés à travers leur placement en apprentissage.

Afin de faciliter la **mise en relation des tuteurs entre eux, pour permettre de la solidarité et de l'entraide**, le projet a permis la mise en place de 71 associations ou groupements (villageois) d'épargne et de crédit (AVE&C ou GEC) regroupant 2 202 personnes (93% de femmes), avec un taux d'adhésion des tuteurs du groupe-cible (OS 2) de plus de 80%. Par ailleurs, SOS a aussi facilité la mise en relation des tutrices dans le cadre d'AGR de groupe, sur la base d'intérêt communs (poterie, production maraîchère) ou sur la base des groupes créés dans le cadre des AVE&C.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : *Les enfants du groupe-cible spécifique et leurs tuteurs accèdent à la sécurité alimentaire, à des conditions de vie satisfaisantes et aux services sociaux de base via une situation économique stable et viable.*

L'objectif spécifique 3 (OS3) visait à améliorer la situation économique et les conditions de vie des familles accompagnées dans l'OS2 et plus largement de leur communauté.

Fin 2020, 190 familles au Burkina et 168 familles au Mali (fin 2021) étaient jugées autonomes ou proches de l'autonomie par SOS. Cet effectif représente 97% du total des familles accompagnées au Burkina Faso et 75% de celles accompagnées au Mali sur la durée du projet.

R3.1 Les tuteurs du groupe-cible spécifique augmentent leurs ressources financières et en allouent une part croissante au respect des droits de leurs enfants

Afin de permettre aux tuteurs du groupe-cible d'améliorer leurs conditions de vie, le projet a articulé un ensemble **d'activités sur le plan économique**.

Des appuis temporaires ont été octroyés aux familles en fonction des besoins identifiés dans les plans de développement de la famille. Ces appuis relatifs à la prise en charge de frais de santé, frais de scolarité, réhabilitation de logements dégradés ou soutien alimentaires ont été dégressifs sur la durée du projet.

En parallèle, SOS a développé les activités suivantes pour que les tuteurs génèrent des ressources financières et dégagent de l'épargne : formations en gestion d'affaires ; formations techniques (maraîchage, embouche ovine, poterie, techniques de stockage des denrées alimentaires etc). ; appui au démarrage d'AGR individuelles et de groupes avec l'aménagement de 11 périmètres maraîchers et 1 ferme avicole.

R3.2 La communauté a la capacité d'assister les enfants de familles indigentes pour que leurs droits soient mieux respectés

Le projet prévoyait la mise en place d'un système communautaire dans chaque localité, destiné à prendre en charge les frais nécessaires à la survie des familles indigentes. Les 13 localités, appuyées par SOS, ont identifié en début de projet un total de 148 familles indigentes, selon des critères définis par les communautés. 135 d'entre elles ont bénéficié d'un appui d'une des OSC partenaires du projet (alimentation, fournitures scolaires, santé...). Ces appuis ont pris des formes variées selon les sites.

Résultat Transversal : Les OSC conduisent seules et ensemble des activités répondant aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits des enfants

Le projet RECORDE a mis l'accent sur l'approche communautaire en associant les 13 OSC à l'ensemble des activités des OS 1 à 3 et en renforçant leurs capacités sur les plans :

- Organisationnel : formation sur la vie associative, gestion administrative et financière, mobilisation de ressources, etc.
- Opérationnel : accompagnement pour l'appropriation des activités de sensibilisation, animation des comités de protection de l'enfant et clubs d'enfants, gestion des AGR de groupe mises en place.
- Matériel : dotations de vélos et construction d'un local pour chaque OBC
- Institutionnel : accompagnement dans le cadre d'actions de plaidoyer local et création de cadres de partages d'expériences entre OBC.

